

<https://ricochets.cc/L-Etat-francais-maltraite-les-femmes-qui-veulent-accoucher-a-domicile-jusqu-a-enlever-les-nouveaux.html>



L'Etat français maltraite les femmes qui veulent accoucher à domicile, jusqu'à enlever les nouveaux-nés !

- Les Articles -

Publication date: mardi 22 juin 2021

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Placement d'enfant suite à un accouchement à domicile.

Je relayais hier le message de Daliborka Milovanovic Rignault (voir en PS) concernant cette maman à qui la police et le procureur ont arraché le nouveau-né suite à son accouchement non assisté à domicile, avec intervention des services sociaux.

Durant ces nombreuses années où je me suis investie pour défendre le droit des femmes lors de l'accouchement, j'ai été régulièrement interpellée par des femmes et des militantes qui dénonçaient les menaces qu'elles subissaient de voir leur bébé retiré par les services sociaux si elles choisissaient d'accoucher en dehors de l'hôpital.

Certaines ont subi réellement cette violence administrative.

Il s'agit de la criminalisation des femmes, en raison de leurs choix, de la liberté de disposer de leur propre corps et de leur volonté d'offrir le meilleur pour la naissance de leur enfant.

Cette criminalisation s'appuie aussi sur l'ignorance de la physiologie de l'accouchement, sur l'ignorance de la nécessité pour les femmes d'accoucher dans un lieu où elles se sentent en sécurité, sur l'ignorance des pratiques autour de l'accouchement naturel (dont le clampage tardif du cordon ou du bébé lotus). **Pour le patriarcat, les femmes ne sont qu'un objet inerte, qu'une enveloppe dont on extrait un bébé, dépourvues de raison, d'intelligence, d'émotion et de pensée autonome.**

Pourtant ces derniers mois, j'ai pu constater une évolution rapide de la perception de l'accouchement dans l'opinion publique. La médiatisation des violences obstétricales en 2017, puis le renforcement de cette violence pendant le covid a fait émerger une nouvelle génération de femmes favorables à l'accouchement à domicile.

L'enquête menée par l'APAAD et l'IFOP a montré qu'aujourd'hui 36 % des femmes accoucheraient à domicile ou envisageraient de le faire. Il ne s'agit donc plus d'une pratique marginale mais d'une façon d'enfanter communément admise.

Malheureusement, les pouvoirs publics refusent toujours d'entendre cette nouvelle génération de femmes. Malgré la nouvelle vague féministe. Malgré #PayeTonUtérus. Malgré #MeToo.

Les sages-femmes à domicile sont toujours pourchassées par l'État qui refuse de régler le problème de leur assurance professionnelle impayable. Malgré une mobilisation de plusieurs années. Malgré des articles dans la presse. Par exemple dans le très sérieux journal Le Monde :

https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/11/18/elles-enfantent-a-la-maison_6060119_3224.html

Le résultat est là : de nombreuses femmes n'ont plus comme solution que d'accoucher seule à la maison, sans assistance médicale. Parce que beaucoup d'entre elles ont vécu des violences obstétricales lors d'un accouchement précédent et refusent catégoriquement de se rendre à l'hôpital. Parce que beaucoup d'entre elles voudraient accoucher à domicile avec une sage-femme mais n'en trouvent pas.

Oui, aujourd'hui, en France, en 2021, de plus en plus de femmes accouchent seules chez elles.

Ce phénomène a d'ailleurs été évoqué sur France Culture le mois dernier :

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-reportage-de-la-redaction/elles-seraient-de-plus-en-plus-nombreuses-a-accoucher-seules-chez-elles-et-sans-assistance>

Plutôt qu'intégrer l'accouchement à domicile parmi l'offre de soin de santé (comme c'est le cas dans la plupart des pays occidentaux), l'Etat français a pour seule réponse de renforcer sa répression envers ces femmes. Surtout si en plus, elles sont d'origine étrangère ou ont un compagnon d'origine étrangère. C'est la combinaison classique du

racisme qui renforce le sexisme.

Qu'importe si cette répression ne s'appuie sur aucune base légale.

Je vous mets en images l'extrait de l'ordonnance de placement de l'enfant. Comme vous pouvez le lire, ce qu'on reproche à cette femme est en premier lieu d'avoir accouché à domicile.

On lui reproche de ne pas avoir déclaré l'enfant, alors que c'est précisément suite à sa déclaration à l'état civil que la mairie a alerté le procureur.

On lui reproche qu'on ait trouvé chez elle le cordon ombilical. Ce cordon ombilical a fait paniquer tout le monde. Comme si la présence d'un cordon ombilical était aussi dangereuse qu'un arsenal d'armes de guerre ou qu'un dépôt d'explosifs.

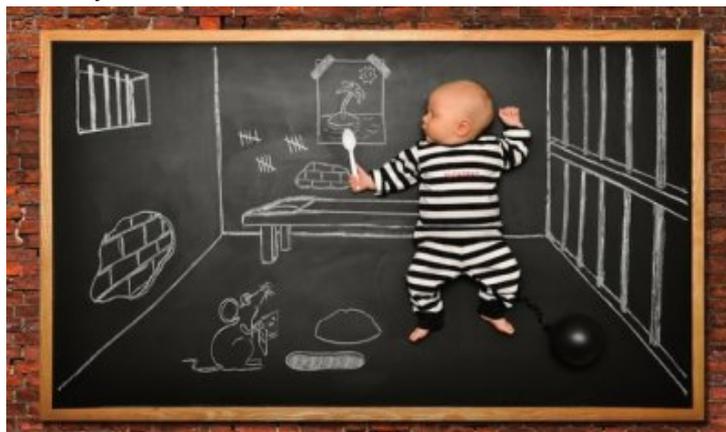
On lui reproche de ne pas avoir emmené son bébé à l'hôpital alors qu'il était en parfaite santé et qu'aucune loi n'oblige d'emmener un nouveau-né aux urgences s'il va bien.

On lui reproche que ses enfants plus âgés sont suivis par le juge, alors que la raison de cette présence judiciaire est le fait que cette femme et ses enfants ont subi la violence d'un précédent mari. Il y a un principe patriarcal bien connu qui consiste à criminaliser les femmes pour les violences qu'elles subissent.

Jeudi dernier, les policiers ont retiré l'enfant à cette mère. Sans lui donner la possibilité de se défendre légalement, ni de faire entendre ses arguments. Le jugement confirmant ou pas le placement du bébé aura lieu ce matin à Évry, à 11h30. A suivre donc.

Il est temps de dénoncer cette criminalisation des femmes qui choisissent librement la façon dont elles utilisent leur corps pour mettre leurs enfants aux monde.

post de post de Marie-Hélène Lahaye



L'Etat français maltraite les femmes qui veulent accoucher à domicile, jusqu'à enlever les nouveaux-nés ! La technocratie française empêche la liberté des femmes

Un Etat maton pour fabriquer des humains obéissants et conformes

L'Etat s'immisce toujours plus loin et plus tôt dans nos existences afin de tout contrôler et de créer des clones bien dociles et obéissants.

Ces attaques contre les accouchements à domicile sont à mettre en rapport avec le SNU (Service Nationale Universel), l'école obligatoire plus tôt, [l'attaque contre les possibilités d'école à domicile](#), la gestion autoritaire et policière de la pandémie, la répression brutale de teufeurs (Steve tué par la police lors de la fête de la musique 2019, et [tout récemment la répression hallucinante à Redon](#))...

En ajoutant toutes les lois sécuritaires de répression, surveillance et contrôle.

PS:

L'histoire de Marina, maman désenfantée.

Marina habite Evry, en Essonne. Elle est d'origine russe et vit en France depuis 2013. Elle a 6 enfants.

Elle avait choisi de donner naissance à son dernier à son domicile et était suivie par une sage-femme pratiquant l'AAD. Six semaines avant le terme, Marina apprend que son taux de fer est bas ; sa sage-femme ne souhaite pas continuer à l'accompagner car le taux de fer trop bas fait partie de ses limites. Et on ne peut la blâmer pour cela, fondamentalement, la situation des sages-femmes AAD en France étant extrêmement précaire.

Marina décide alors d'accoucher seule en compagnie du papa de l'enfant. Le bébé naît samedi 5 après un travail qui a duré quelque 7 heures. Tout s'est bien passé finalement, malgré le stress des dernières semaines. Marina et son compagnon, et père de l'enfant, souhaitent faire un Â« placenta lotus Â».

Dès la réouverture des services administratifs, à l'issue du week-end, elle se rend à la mairie pour faire la déclaration de naissance, sans le bébé pour ne pas avoir à le sortir avec son placenta accroché (celui-ci finira par se décrocher naturellement le mercredi qui suit). L'officier d'état civil refuse de prendre la déclaration, sur les indications du procureur qu'il est allé appeler en Â« arrière-boutique Â», pendant que Marina attendait. Le soir même, deux policiers sonnent à sa porte. Ils constatent la naissance de l'enfant et ne manquent pas de constater le placenta en lotus, puis repartent. En suite de quoi, le lendemain, l'officier d'état civil rappelle Marina à la mairie car, l'existence de l'enfant ayant été constatée, il accepte de prendre la déclaration. (A noter qu'à aucun moment, celui-ci ne lui a suggéré de revenir avec le bébé, ce qui aurait été possible.) Elle revient donc à la mairie faire la déclaration. Mais le soir de ce même jour, ce sont les pompiers, un médecin SMUR et des policiers qui sonnent à sa porte. Le médecin insiste pour qu'elle se rende immédiatement à la maternité, recommandation qu'elle décline, précisant qu'elle préfère se rendre le lendemain, chez un médecin qu'elle aura choisi. Ce qu'elle fait. Elle se rend ainsi à la PMI où les auxiliaires de puériculture insistent pour qu'elle et son enfant aillent plutôt se faire examiner à l'hôpital parce que Â« tout de même, il y a des examens complémentaires très importants qu'on ne fait pas ici Â». Face à cette insistance, qui se muait progressivement en chantage et intimidation, Marina accepte de se rendre à l'hôpital. Toutefois, comme elle n'est pas véhiculée, ces derniers diligentent les pompiers qui l'emmènent, elle et son bébé, à l'hôpital d'Arpajon, à des dizaines de kilomètres d'Evry. A Arpajon, on la fait poireauter pendant 3 heures sous prétexte de lui faire une échographie qui n'arrive jamais. Le bébé est examiné mais très rapidement et superficiellement. Finalement, Marina voit deux personnes s'avancer vers elle et les entend, incrédule, lui annoncer qu'un juge a ordonné le placement de son enfant. Marina s'effondre, proteste, refuse de donner son enfant, elle est dans l'incompréhension totale. Face à sa résistance, on appelle la police qui parvient à lui arracher son bébé des bras.

Marina reste seule, les bras vides, le ventre vide, le coeur vide, sidérée, à des lieux de chez elle.

Je suis en contact avec Marina quotidiennement depuis vendredi, j'ai passé l'après-midi avec elle hier à l'écouter et à l'aider à tirer son lait qui ne venait pas, ce qui ne m'étonne pas vu le choc émotionnel qu'elle a subi.

Son amie, Marina Perez, a mis en place une cagnotte (voir lien infra) pour l'aider à payer les frais, élevés, d'une très bonne avocate.

Les services sociaux ne placent peut-être pas des enfants Â« sans raisons sérieuses Â», comme je l'ai souvent lu ça et là, mais ce sont les Â« raisons sérieuses Â» des services sociaux, qui, comme toute machine administrative, industrielle, voire capitaliste, manquent cruellement de la subtilité que nécessite un traitement humain des situations... ANA, bébé lotus, refus d'obéir à papa-police et à papa-médecin, maman immigrée qui ne parle pas parfaitement français (même si, de mon point de vue, elle le parle suffisamment bien pour exprimer clairement ses idées), compagnon et père de l'enfant congolais + le fait qu'elle est suivie régulièrement par les services sociaux pour cause de violences d'un ex-compagnon envers elle et ses enfants. Sont-ce des raisons sérieuses d'un point de vue humain ? Et si les juges se soucient des enfants, ne doivent-ils pas se soucier de leur relation avec celle qui assure leur subsistance, notamment par l'allaitement ? Pour Â« protéger Â» le bébé, ne faut-il pas protéger aussi la mère et donc les protéger Â« ensemble Â» ?

Voilà, si vous trouvez que ces personnes Â« méritent Â» ce qui leur arrive parce que le juge avait des Â« raisons sérieuses Â» de les séparer, vous n'êtes pas obligé de participer. Mais laissez ceux qui le veulent le faire. Merci.

[Edit 13h] Marina vient de m'appeler, elle était en pleurs, elle pensait qu'elle pourrait voir son bébé ce matin, elle

avait déjà pu le voir pendant 1h30 vendredi et on lui avait dit de venir à 11h30 à la MDS ce matin. Mais les travailleurs sociaux sont venus sans le bébé affirmant, face à la consternation de Marina, que la famille d'accueil ne pouvait pas se mettre tous les jours à la disposition de la mère !

[Edit 21h]

L'audience aura lieu demain au tribunal d'Évry à 11h30.

Si vous êtes proches d'Évry et souhaitez soutenir Marina, rendez-vous devant le tribunal demain à partir de 11h : 9 rue des Mazières, 91000 Évry-Courcouronnes

Il semble que l'ASE ait émis un avis favorable au retour immédiat du bébé et une demande d'annulation de l'ordonnance de placement infondée du procureur.

Par ailleurs, le chef de service de l'accueil modulable (de ses 5 autres enfants) avait demandé un placement pour tous ses enfants mais le juge l'avait rejetée.

[Edit 15-06-21 17h]

Marina est sortie du tribunal avec son bébé dans les bras. Je n'ai pas de mots pour décrire ce que nous avons tous ressenti en la voyant avec cette lumière sur le visage et son petit blotti contre son sein.

La famille d'accueil avait été prévenue dès le matin qu'elle devait présenter l'enfant aux travailleurs sociaux. Marina a ainsi pu prendre son bébé dans les bras avant même le début de l'audience. Il a immédiatement reconnu sa mère et a pris le sein. Puis il a tété pendant tout le temps que l'audience a duré.

Nous attendons le texte du jugement mais, pour résumer, le juge a estimé que le placement n'avait pas lieu d'être. En revanche, cette décision de remettre l'enfant à sa mère a tout de même été assortie d'une mesure de suivi.

Maintenant, j'espère que Marina et sa famille pourront obtenir réparation du préjudice subi. J'espère surtout qu'ils pourront réparer rapidement le trauma de cette rupture dans leur relation d'attachement et d'allaitement.

Un immense merci à toutes celles et ceux qui se sont mobilisés et qui ont apporté leur soutien moral et financier !

Nous sommes si forts ensemble !

<https://www.leetchi.com/fr/c/IBgdgRnw>

post de Daliborka Milovanovic Rignault